

***CAISSE REGIONALE DU CREDIT
AGRICOLE MUTUEL***

DES COTES D'ARMOR

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2009

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale en date du 29/1/2010
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date 29/3/2010**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE	4
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE.....	9
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	11
COMPTE DE RESULTAT	12
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	13
BILAN ACTIF.....	14
BILAN PASSIF	15
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	18
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	23
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	26
1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.	26
1.1. Normes applicables et comparabilité	26
1.2. Format de présentation des états financiers.....	28
1.3. Principes et méthodes comptables.....	29
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	52
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	56
2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	56
2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	56
2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence	56
2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés	56
2.5. Participations non consolidées.....	56
2.6. Ecarts d'acquisition.....	58
3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	59
3.1. Risque de crédit	59
3.2. Risque de marché.....	65
3.3. Risque de liquidité et de financement	69
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	71
3.5. Risques opérationnels.....	73
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires.....	73
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	75
4.1. Produits et Charges d'intérêts.....	75
4.2. Commissions nettes.....	76
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	77
4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente.....	79
4.5. Produits et charges nets des autres activités	79
4.6. Charges générales d'exploitation.....	79
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	80
4.8. Coût du risque.....	80
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	81
4.10. Impôts	81
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	82
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	84
5.1. Information par secteur opérationnel.....	84
5.2. Information sectorielle par zone géographique.....	84
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	85
6.1. Caisse, Banques centrales	85
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	85
6.3. Instruments dérivés de couverture	87
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente.....	87
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	88
6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	90
6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....	90

6.8.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	91
6.9.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	92
6.10.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	92
6.11.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	93
6.12.	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés</i>	94
6.13.	<i>Immeubles de placement</i>	94
6.14.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	95
6.15.	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i>	95
6.16.	<i>Provisions</i>	95
6.17.	<i>Capitaux propres</i>	97
6.18.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance</i>	101
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS	103
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	103
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	103
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	103
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	104
7.5.	<i>Autres engagements sociaux</i>	105
7.6.	<i>Paiements à base d'actions</i>	105
7.7.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	105
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	106
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	107
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	107
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	108
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	109
11.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	110
12.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	110

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social de la société : Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel des Côtes d'Armor, La Croix Tual – 22440 Ploufragan.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation : RCS Saint Brieuc 777 456 179 No de gestion 93 D 195.

Forme Juridique : Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et sous contrôle conjoint.

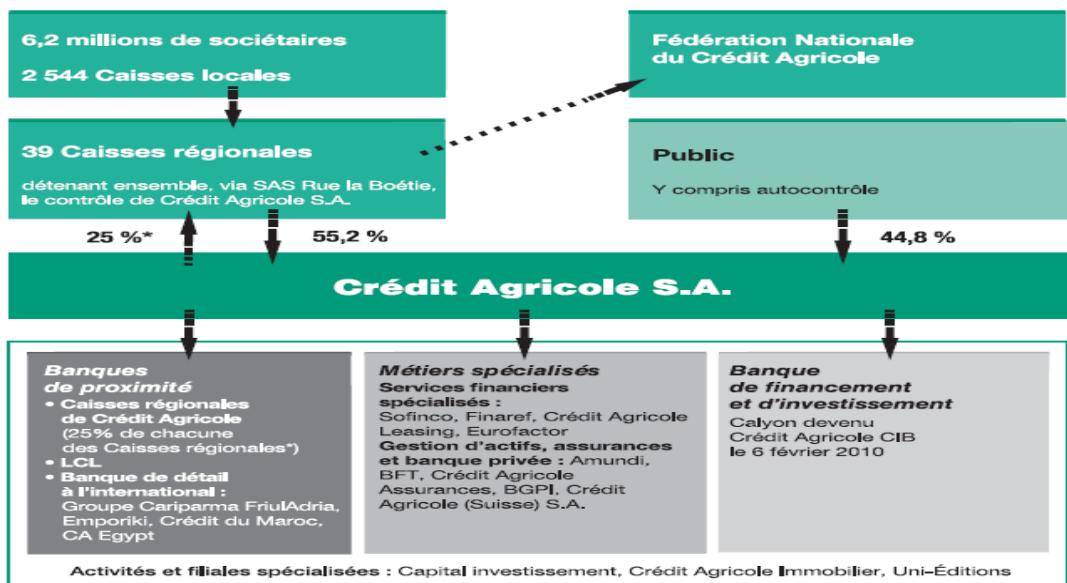
Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont disponibles sur demande au siège social de la Société à Ploufragan La Croix Tual 22098 Saint Brieuc cedex 9.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

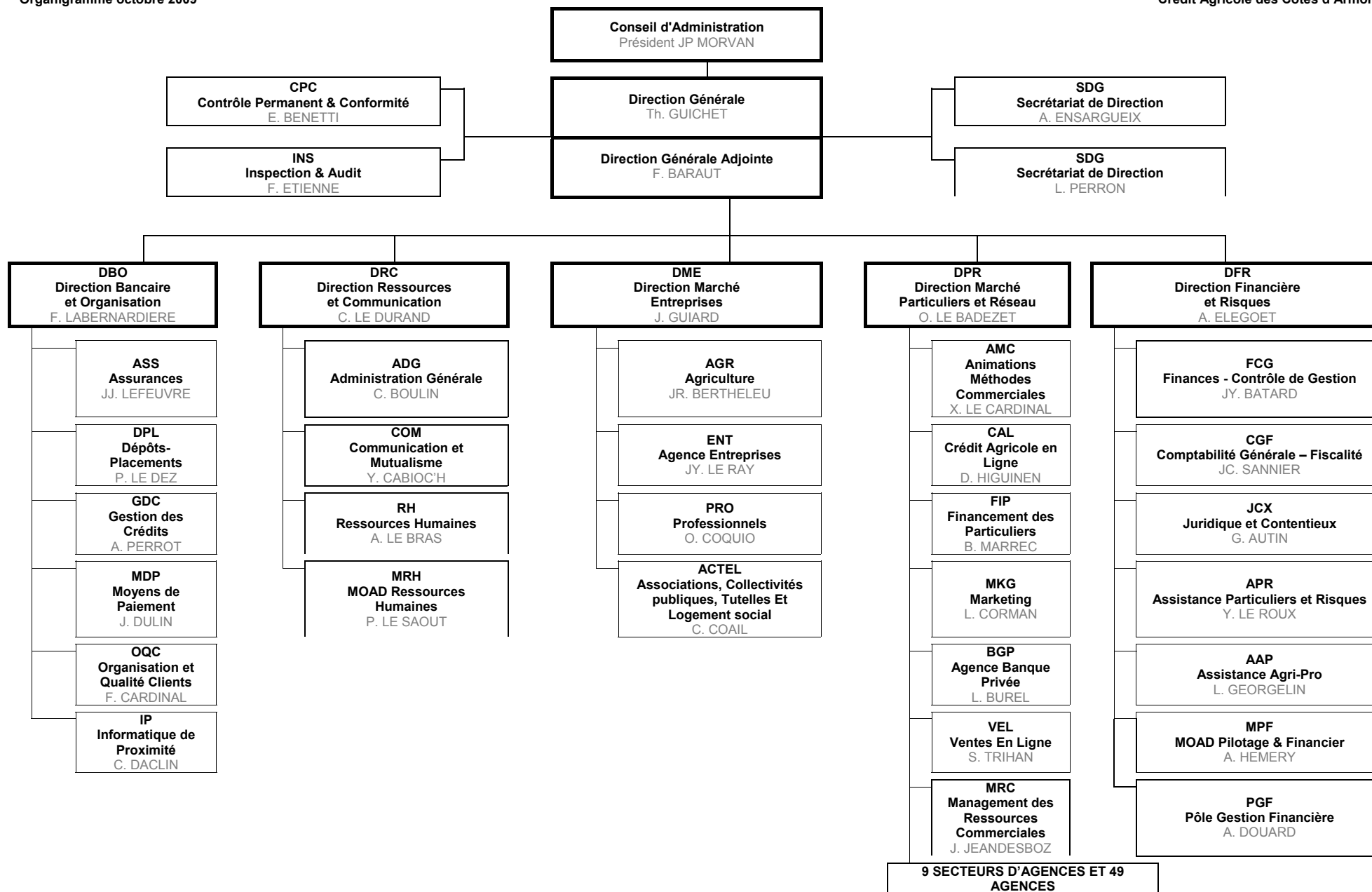
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31 décembre 2009

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor comprend la Caisse Régionale, les 45 Caisses locales ainsi qu'un fonds dédié Finarmor Gestion créé en septembre 2009.

Les caisses locales détiennent 4 499 821 titres de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor pour un montant total de 68.6 millions d'euros.

Les principales opérations réciproques entre la Caisse Régionale et les caisses locales sont :

- bilan
 - DAV
 - Comptes courants simples : 69.6 M€
- Résultat
 - Intérêts des comptes courants simples : 1.3 M€
 - Les commissions de cautions : 2.8 M€

L'évolution de l'activité économique des Caisses locales fin 2009 a engendré l'abandon des contre garanties des Caisses locales sur les engagements de crédit de la Caisse Régionale (disparition de l'engagement hors bilan).

La Caisse Régionale du Crédit Agricole détient 2800 titres dans le fonds dédié Finarmor Gestion pour un montant de 28 M€

➤ Faits caractéristiques de l'exercice

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a poursuivi avec les trois autres Caisses Régionales bretonnes la démarche de coopération engagée en 2008 avec notamment la mise en œuvre de 11 pôles d'activités communes répartis entre les entités. Pour la Caisse Régionale des Côtes d'Armor, le projet s'est notamment traduit par la création de pôles en assurances et gestion financière.

Dans le cadre de la gestion contentieuse de nos engagements sur un dossier de la filière immobilière, la Caisse Régionale a créé avec deux autres Caisses Régionales deux structures, les SNC Cofinim et Cofino. La première détient fin 2009 un portefeuille de titres de SCCV et la seconde est destinée à reprendre des actifs liés à des programmes de lotissements.

Une vérification fiscale s'est déroulée entre janvier et juillet 2009 et portant sur les exercices 2006 et 2007 de la Caisse Régionale. La procédure L62 de régularisation a été appliquée pour son dénouement avec comptabilisation effective des impacts et utilisation de provision pour risques opérationnels.

Une offre au public de parts sociales a été lancée par les 45 Caisses locales rattachées à la Caisse Régionale des Côtes d'Armor. Cette offre a débuté en novembre 2009 pour une durée de 5 ans, avec un objectif de renforcement du sociétariat et un plafond global de souscription de 250 M€. L'encours de parts sociales des Caisses locales a ainsi augmenté de 30 M€ sur l'exercice 2009.

Le nouveau Siège de la Caisse Régionale a été mis en exploitation en septembre 2009. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique immobilière engagée depuis 2008 comprenant également les travaux de rénovation sur le parc immobilier d'agences.

Afin de faciliter le pilotage de ses fonds propres, la Caisse Régionale a opté pour la souscription d'un fonds dédié dénommé « FINARMOR GESTION ». Ce fonds, dans lequel la Caisse Régionale injectera des sommes d'argent par le biais de souscriptions de parts, aura en charge la souscription directe de titres de placement. La gestion de ce fonds sera effectuée en partenariat entre les équipes d'AMUNDI et celles de la Caisse Régionale. Finarmor Gestion est par ailleurs intégré dans les comptes consolidés de la CR depuis l'exercice 2009.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	278 007	290 549
Intérêts et charges assimilées	4.1	-163 624	-203 890
Commissions (produits)	4.2	122 991	96 641
Commissions (charges)	4.2	-23 263	-17 630
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 850	-16 913
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	9 013	23 505
Produits des autres activités	4.5	2 603	22 601
Charges des autres activités	4.5	-2 765	-808
PRODUIT NET BANCAIRE		226 812	194 055
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-104 336	-104 271
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-5 053	-4 068
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		117 423	85 716
Coût du risque	4.8	-26 563	-15 749
RESULTAT D'EXPLOITATION		90 860	69 967
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-245	440
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		90 615	70 407
Impôts sur les bénéfices	4.10	-29 968	-14 777
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		60 647	55 630
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		60 647	55 630

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Écarts de conversion		-	
Actifs disponibles à la vente		99 056	(266 501)
Instruments dérivés de couverture		(245)	(2 138)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		98 811	(268 639)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	98 811	(268 639)
Résultat net part du groupe		60 647	55 630
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		159 458	(213 009)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		159 458	(213 009)

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

En conséquence, la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie détenus par la Caisse Régionale de 285 999 K€ s'est trouvée augmentée de 93 198 K€ et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente -net d'impôt- de 93 020 K€

Le montant de 93020 K€ représente l'écart entre la valorisation – net d'impôt - des titres SAS Rue La Boétie détenus par la Caisse Régionale dans ses comptes au 31 décembre 2009 et la valorisation qui aurait été obtenue en utilisant la méthode en vigueur au 31 décembre 2008.

BILAN ACTIF

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	27 700	20 956
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	105 754	107 020
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	3 813	3 387
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	550 606	493 970
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	734 212	631 950
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	5 625 263	5 457 974
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 447	121
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	112 933	60 630
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	32 763	30 829
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	131 663	126 291
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.13	3 618	4 890
Immobilisations corporelles	6.14	66 402	38 473
Immobilisations incorporelles	6.14	288	335
Écarts d'acquisition	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		7 396 462	6 976 826

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 0 K€ et actifs d'impôts différés pour 30829 K€

Les lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

BILAN PASSIF

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	88 177	77 377
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	7 883	3 175
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	4 253 960	4 101 841
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	1 251 833	1 305 828
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	701 241	611 571
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	14 769	1
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	101 108	79 885
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.15		
Provisions	6.16	28 035	31 044
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9		
TOTAL DETTES		6 447 006	6 210 722
Capitaux propres			
Capitaux propres - part du Groupe		949 446	766 104
Capital et réserves liées		212 137	182 049
Réserves consolidées		655 176	605 750
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		21 486	-77 325
Résultat de l'exercice		60 647	55 630
Intérêts minoritaires		10	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		949 456	766 104
TOTAL DU PASSIF		7 396 462	6 976 826

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : passifs d'impôts courants pour 0 K€ et passifs d'impôts différés pour 1 K€

Les lignes « Passifs d'impôt courant » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2008	157 968	709 436	-68 609	798 795	191 312		990 107		990 107
Augmentation de capital	-3 982			-3 982			-3 982		-3 982
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2008		-7 014		-7 014			-7 014		-7 014
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-3 982	-7 014	0	-10 996	0	0	-10 996	0	-10 996
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-268 637	0	-268 637	0	-268 637
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)				0			0		0
Résultat au 31.12.2008				0		55 630	55 630		55 630
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2008	153 986	702 422	-68 609	787 799	-77 325	55 630	766 104	0	766 104
Affectation du résultat 2008		55 630		55 630		-55 630	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2009	153 986	758 052	-68 609	843 429	-77 325	0	766 104	0	766 104
Augmentation de capital	30 088			30 088			30 088		30 088
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2009		-6 205		-6 205			-6 205		-6 205
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	30 088	-6 205	0	23 883	0	0	23 883	0	23 883
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	0	0	0	0	98 811	0	98 811	0	98 811
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)				0			0		0
Résultat au 31.12.2009				0		60 647	60 647		60 647
Autres variations		1		1			1	10	11
Capitaux propres au 31 décembre 2009	184 074	751 848	-68 609	867 313	21 486	60 647	949 446	10	949 456

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) la ligne "Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence" inclut la quote-part des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence présentée dans l'état du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour un montant de 0 K€ en 2009 et 0 K€ en 2008

(3) dont une augmentation de 93 020 K€ des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres liée à l'augmentation de la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie dans le cadre de la modification des modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie telle que décrite sous le tableau du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres"

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

La variation des capitaux propres 2009 de la Caisse Régionale s'analyse comme suit :

- Accroissement du capital des caisses Locales de 30 088 K€ (lancement en novembre 2009 d'une offre au public de parts sociales des 45 Caisses locales : durée 5 ans, montant 250 M€).
L'encours des parts sociales Caisses Locales représente 92.6 M€ fin 2009 (+ 30 M€ / 2008).
- Une distribution du dividende pour 6205 K€
 - Par les Caisses locales à leurs sociétaires : 2335 K€
 - Par la Caisse Régionale pour la rémunération des certificats d'association souscrits par le Crédit Agricole SA : 3870 K€
- Une variation des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente pour 99 056 K€
- Une variation des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des dérivés pour -245 K€

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2009	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	89 212	70 407
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 270	4 334
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	21 848	9 908
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	341	-745
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	-12 303	-2 195
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	15 156	11 302
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	61 470	107 259
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-259 942	-193 479
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	132 913	318 715
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	13 230	-8 129
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)		
Impôts versés	-23 135	-17 109
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-75 464	207 257
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	28 904	288 966
Flux liés aux participations (2)	-10 841	-56 412
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-33 181	-14 044
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-44 022	-70 456
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	23 883	-10 996
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	23 883	-10 996
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	8 765	207 514
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	292 696	85 182
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	20 838	17 629
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	271 858	67 553
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	301 461	292 696
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	27 700	20 838
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	273 761	271 858
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	8 765	207 514

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2.

Au cours de l'année 2009 l'impact net de la ligne flux liés aux participations se justifie par :

- Les principales acquisitions et souscriptions de capital suivantes :
 - o PATRIBREHAT 264 K€
 - o PATRICONTI 1256 K€
 - o PATRIMONO 2028 K€
 - o SIBC 5902 K€
 - o SACAM AVENIR 951K€
 - o SAS CAAGIS 154 K€
 - o SACAM ASS CAUTION 79 K€
 - o SNC COFINIM COFINO 2 K€

- Et les principales cessions suivantes :
 - o SACAM 88 K€
 - o SACAM MACHINISME 5 K€
 - o RADIANT 13 K€
 - o CIE 46 K€
 - o SAS TLJ 109 K€

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par :

- La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor à ses actionnaires, à hauteur de 3870 K€ pour l'année 2009 (rémunération des CCA)
- Les Caisses locales pour la rémunération des intérêts de parts sociales pour 2335 K€ ainsi que l'augmentation du capital des Caisses locales en 2009 pour 30 088 K€.

(4) Au cours de l'année 2009, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 0 €

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme

IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers

comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants : EMTN BMTN structurés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Le montant des crédits restructurés détenus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'élève à 21.7 M€ (plus des encours Neiertz pour 7.9 M€ classés en douteux)

Le montant de la décote estimée à 0.2 M€ n'a pas été comptabilisée au 31/12/2009 compte tenu de la non significativité.

o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues.

Le montant de cette provision s'élève à 45 320 K€.
Elle couvre l'ensemble des marchés hors l'agriculture (classe de notation 8)

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs couverts sont :

- L'agriculture
- CHR (Cafés Hôtels Restaurants)
- BTP (Bâtiments travaux publics)
- Les secteurs liés aux IAA

L'encours de cette provision filières représente : 31 398 K€.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste

valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;

- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a entièrement externalisée la gestion des engagements de retraites et assimilés du type régime à prestations définies auprès de PREDICA : encours de la dette actuarielle au 31/12/2009 : 11 150 K€.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a souscrit des assurances auprès de Prédica.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces

exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans Dégressif ou linéaire
Matériel spécialisé	3 à 5 ans Dégressif ou linéaire

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par les activités d'assurance au sens de l'IFRS 4.

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du Groupe sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 Produits et charges nets des autres activités.

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés Assurance, les contrats d'assurance avec Participation aux Bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de Participation aux Bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participations bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100% pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilités sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15% des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proche de ceux de l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10% des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Les opérations de location de la Caisse Régionale sont des opérations de location simples.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

La Caisse régionale n'est pas concernée par ce type d'opération.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, des 45 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées et d'un fonds dédié.

Ce dernier dénommé Finarmor Gestion, a été constitué en septembre 2009 et est consolidé selon la méthode de l'intégration globale avec une détention de 99.96% des parts.

Les comptes de l'entité consolidante sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a délégué ces pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor détient depuis septembre 2009 un fonds dédié dénommé Finarmor Gestion. Elle a investi 28 millions d'euros dans ce fonds, détenant ainsi 99.96% des parts.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Exclusions des SNC COfinim et Cofino : cf note 2-5

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor ne détient pas de filiales étrangères.

➤ **Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)**

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par le traitement de ces écarts.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

➤ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2009

- 1) Le fonds dédié Finarmor Gestion est entré dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2009. Constitué en septembre 2009 il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale. La Caisse Régionale détient 99.96% des parts dans ce fonds.**

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Aucun regroupement n'est intervenu sur l'exercice 2009.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Aucune consolidation par mise en équivalence sur l'exercice 2009.

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Aucune opération de titrisation au cours de l'exercice 2009.

Fonds dédié : La Caisse Régionale détient le fonds Finarmor Gestion depuis septembre 2009 (voir le point 2.1)

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Le détail des participations non consolidées détenues par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est le suivant :

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
COFINO	1	66,7	0	0,0
COFINIM	1	66,7	0	0,0
SCCV VILLA CELVA	0	0,7		
SCCV LES MARINES DU VAL	0	0,7		
SCCV LE GRAND DOMAINE	0	0,7		
SCCV LES JARDINS DU VAL	0	0,7		
SCCV LES TERRASSES D'ARMOR	0	0,7		
SCCV RESIDENCE BELLEVUE	0	0,7		
SCCV LES JARDINS D'AHES	0	0,7		
SCCV LES TERRASSES DE L'ODO	0	0,7		
SCCV LES TERRA ROSA	0	0,7		
SCCV DOMAINE DE MERLIN	0	0,7		
SCCV VILLA TRISTAN	0	0,7		
SCCV LES JARDINS D'ISIS	0	0,7		
SCCV LES TERRASSES DE PYROPE	0	0,7		
SCCV LE PARC DU MOULIN	0	0,7		
SCCV DOMAINE DES SABLES BLANCS	0	0,7		
PATRIBREHAT	264	100,0	0	0,0
PATRICONTI	1 256	100,0	0	0,0
PATRMONO	2 028	100,0	0	0,0
SIBC	5 902	100,0	0	0,0
CREDIT IMMO de BRETAGNE	32	2,7	32	2,7
SAS MIROMESNIL	3	1,8	3	1,8
SAS SEGUR	3	1,8	3	1,8
SACAM DEVELOPPEMENT	14 028	1,8	13 794	1,8
SNC COURCELLES	3	1,8	2	1,8
SACAM	0	0,0	1 340	1,4
SACAM PARTICIPATIONS	1 409	1,9	5	1,9
SACAM MACHINISME	92	3,2	96	4,5
SACAM AVENIR	950	15,0	0	0,0
SAS CAAGIS	154	1,0	0	0,0
SACICAP en Finistère (ex CI CORNOUAILLE (CIBO))	15	3,5	15	3,5
SACAM ASSURANCE CAUTION	277	0,9	97	0,9
RADIAN SA	0	0,8	17	0,8
COFILMO	773	15,5	761	15,5
GFER	0	0,0	0	0,0
CEDICAM	103	0,7	103	0,7
CREDIT AGRICOLE TITRES	681	1,0	681	1,0
GIE ATTICA (SCT SUD)	110	1,6	110	1,6
GRAND CRUS INVESTISS	1 204	3,1	1 204	3,1
UEO	8 704	10,1	8 704	10,1
SAS CA BRETAGNE VENTURES	869	16,7	869	16,7
SAS SOMAINTEL	532	10,0	532	10,0
SAS CA BRETAGNE HABITAT HOLDING	3 396	25,0	3 982	25,0
SACAM PROGICA	178	1,9	169	1,9
SAS SACAM INTERNATIONAL	15 485	1,8	18 496	1,8
CA BRE PART	1 290	25,0	1 290	25,0
ACTICAM	50	10,1	50	10,1
SAS Rue LA BOETIE	285 999	1,8	181 886	1,8
ATLANTICA	33	25,0	33	25,0
SIRCA	0	2,0	0	2,0
SBAFER	177	6,1	174	6,1
CTCAM	505	3,8	505	3,8
AGRANET	24	10,0	24	10,0
SCI SCICAM	935	1,6	935	1,6
CREATION INNOVAT ENTREP	0	0,0	20	12,8
SACAM PLEINCHAMP	171	4,0	158	4,0
SACAM FIRECA	854	1,6	829	1,6
SACAM SANTEFFI	44	1,0	24	1,6
TLJ SAS (Tous Les Jours)	0	0,0	31	0,7
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	348 535		236 975	

(1) Dont 132 K€ (reprises) comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Les 2 SNC créés sur 2009 (COFINO COFINIM) ne font pas l'objet d'une consolidation compte tenu :

- du caractère subi par la Caisse Régionale de la prise de contrôle, qui n'est pas en lien avec une démarche d'expansion de la structure de son groupe en vue d'augmenter ses revenus,
- et de son intention clairement affirmée de réaliser dans le meilleur délai et les meilleures conditions possible la commercialisation.

La valeur au bilan des titres de participation non consolidés est déterminée à la juste valeur.

La variation du poste s'explique principalement par l'accroissement de valeur des titres de SAS La Boétie pour 93 millions d'euros (valeur estimative de l'action au 31/12/2009 : 14.15 euros contre 9.36 euros au 31/12/2008) ;

2.6 Ecarts d'acquisition

Aucun écart d'acquisition constaté sur l'exercice 2009 par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est assurée par la direction la Direction Fiancière qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

cf. rapport de gestion (chapitre .7.1)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) (2)	105 754	107 020
Instruments dérivés de couverture	3 813	3 387
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable) (1)	145 117	245 354
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	5 777	12 682
Prêts et créances sur la clientèle	5 625 263	5 457 974
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	112 933	60 630
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	5 998 657	5 887 047
Engagements de financement donnés	786 624	754 239
Engagements de garantie financière donnés	107 990	98 638
Provisions - Engagements par signature	1 755	-4 971
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	896 369	847 906
TOTAL EXPOSITION NETTE	6 895 026	6 734 953

Note préparée à partir des notes 3.4, 6.2, 6.4, 6.5, 6.8, 6.16 et 8

(1) A noter le transfert comptable d'obligations de la catégorie AFS vers HTM en 2009 pour 53 M€ et une évolution référentiel groupe avec une exclusion en 2009 des OPCVM actions.

(2) Dont 85.5 M€ en MTM des swaps conclus en couverture des émissions de BMTN interbancaires.

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	7 166					7 166
Etablissements de crédit	5 760					5 760
Institutions non établissements de crédit	641 719	1 865	26	10	29	641 680
Grandes entreprises	1 012 256	36 322	11 510	17 177	10 963	984 116
Clientèle de détail	4 127 512	90 304	38 331	63 078	31 105	4 033 329
Total *	5 794 413	128 491	49 867	80 265	42 097	5 672 051
Créances rattachées nettes	47 353	3 449	7 931	3 449	7 931	35 973
Dépréciations sur base collective	-76 984					-76 984
Valeurs nettes au bilan						5 631 040

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 670 milliers d'euros

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	3 889					3 889
Etablissements de crédit	12 621					12 621
Institutions non établissements de crédit	514 814					514 814
Grandes entreprises	991 544	24 658	10 189	14 291	10 187	967 066
Clientèle de détail	4 095 259	79 097	34 536	56 728	27 840	4 010 691
Total *	5 618 127	103 755	44 725	71 019	38 027	5 509 081
Créances rattachées nettes						33 775
Dépréciations sur base collective						-72 200
Valeurs nettes au bilan						5 470 656

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 24586 milliers d'euros

Une progression de l'encours de crédit de 3% sur l'exercice 2009.

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par cette catégorie.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	10 229	
Institutions non établissements de crédit	136 703	158 428
Grandes entreprises	182 424	175 004
Clientèle de détail	457 268	420 807
Total	786 624	754 239
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	10 873	751
Grandes entreprises	71 327	76 978
Clientèle de détail	23 263	19 303
Total	105 463	97 032

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	17 912	3 745
Grandes entreprises	288 341	290 776
Clientèle de détail	933 673	1 004 142
Total	1 239 926	1 298 663
Dettes rattachées	11 907	7 165
Valeur au bilan	1 251 833	1 305 828

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

La zone géographique se rapporte à la localisation du lieu des activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.
Le lieu de l'activité est la France.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	5 794 413	128 491	49 867	80 265	42 097	5 672 051
Autres pays de l'UE						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Organismes supranationaux						0
Total *	5 794 413	128 491	49 867	80 265	42 097	5 672 051
Créances rattachées nettes						35 973
Dépréciations sur base collective						-76 984
Valeurs nettes au bilan						5 631 040

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 670 milliers d'euros

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	5 618 127	103 755	44 724	71 019	38 027	5 509 081
Autres pays de l'UE						0
Autres pays d'Europe						0
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Organismes supranationaux						0
Total *	5 618 127	103 755	44 724	71 019	38 027	5 509 081
Créances rattachées nettes						33 775
Dépréciations sur base collective						-72 200
Valeurs nettes au bilan						5 470 656

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 24,6 millions d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	786 624	754 239
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	786 624	754 239
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	105 463	97 032
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	105 463	97 032

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	1 239 926	1 298 663
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes supra-nationaux		
Total	1 239 926	1 298 663
Dettes rattachées	11 907	7 165
Valeur au bilan	1 251 833	1 305 828

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31.12.2009						31.12.2009	31.12.2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres										
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0		
Administrations centrales					0					
Etablissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit					0					
Grandes entreprises					0					
Clientèle de détail					0					
Prêts et avances	88027	402	32	171	88632	55996	210726	0		
Administrations centrales					0		98			
Etablissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit	1964	40			2004	1852	8824			
Grandes entreprises	25832	330			26162	19776	42728			
Clientèle de détail	60231	32	32	171	60466	34368	159076			
Total	88027	402	32	171	88632	55996	210726	0		
Garanties non affectées										

	31.12.2008						31.12.2008	31.12.2008		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres						1098	843			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	655	53	0		
Administrations centrales					0					
Etablissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit					0					
Grandes entreprises					0	655	53			
Clientèle de détail					0					
Prêts et avances	85629	616	306	265	86816	38766	192933	0		
Administrations centrales					0					
Etablissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit	2811				2811					
Grandes entreprises	15626	49			15675	9702	26120			
Clientèle de détail	67192	567	306	265	68330	29064	166813			
Total	85629	616	306	265	86816	40519	193829	0		
Garanties non affectées										

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	524 685	4 473	529 158	562 304	3 151	565 455
Risques sur les autres contreparties	19 637	213	19 850	35 632	401	36 033
Total	544 322	4 686	549 008	597 936	3 552	601 488
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	544 322	4 686	549 008	597 936	3 552	601 488
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total	544 322	4 686	549 008	597 936	3 552	601 488
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	544 322	4 686	549 008	597 936	3 552	601 488

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

3.2. Risque de marché

cf. rapport de gestion chapitre 7.2

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	194	3 619	3 813	3 387
. Futures								0
. FRA								0
. Swaps de taux d'intérêts					159	423	582	3 292
. Options de taux								0
. Caps-floors-collars					35	3 196	3 231	95
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	194	3 619	3 813	3 387
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	194	3 619	3 813	3 387

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	596	2 689	4 598	7 883	3 175
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				596	2 689	4 598	7 883	3 175
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	596	2 689	4 598	7 883	3 175
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	596	2 689	4 598	7 883	3 175

Impact de la baisse des taux sur les swaps emprunteurs classés en couverture de juste valeur.

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009							31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	28	3 591	88 610	92 229	81 909	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				28	571	88 610	89 209	77 693	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars					3 020		3 020	4 216	
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	36	
. Dérivés sur actions & indices boursiers								36	
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
Sous total	0	0	0	28	3 591	88 610	92 229	81 945	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	28	3 591	88 610	92 229	81 945	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009							31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	28	733	3 021	3 782	4 227	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				28	183	3 021	3 232	3 940	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars					550		550	287	
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	0	0	0	0	0	84 395	84 395	73 150	
. Dérivés sur actions & indices boursiers						84 395	84 395	73 150	
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
Sous total	0	0	0	28	733	87 416	88 177	77 377	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	28	733	87 416	88 177	77 377	

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 638 096	1 505 460
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 141 088	646 252
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	497 008	859 208
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	154	54 004
. Opérations fermes de change		
. Options de change	154	54 004
Autres instruments :	0	10 000
. Dérivés sur actions & indices boursiers		10 000
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	1 638 250	1 569 464
. Opérations de change à terme	9 810	22 218
Total	1 648 060	1 591 682

La Caisse Régionale n'a pas mis en œuvre sur 2009 un programme de couverture de son portefeuille action.

La variation constatée en 2009 sur la ligne swaps de taux d'intérêt est liée à la mise en place d'un programme de couverture du risque de taux de la Caisse Régionale (678 millions d'euros de swap emprunteur).

Risque de taux

cf. rapport de gestion chapitre 7.3

Risque de change

cf. rapport de gestion chapitre 7.4

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	7 388 882	7 389 139	6 969 350	6 969 327
Autres devises de l'UE	3 237	3 252	4 442	4 441
USD	2 796	2 524	2 853	2 877
JPY	1 345	1 322		
Autres devises	202	225	181	181
Total bilan	7 396 462	7 396 462	6 976 826	6 976 826

3.3. Risque de liquidité et de financement

cf. rapport de gestion chapitre 7.5

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) (1)	315 643	20 487	114 914	270 586	721 630
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	451 190	722 583	2 165 276	2 449 604	5 788 653
Total	766 833	743 070	2 280 190	2 720 190	6 510 283
Créances rattachées					59 918
Dépréciations					-210 726
Valeurs nettes au bilan					6 359 475

	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	313 128	14 588	29 939	267 636	625 291
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	520 404	745 418	2 013 247	2 326 437	5 605 506
Total	833 532	760 006	2 043 186	2 594 073	6 230 797
Créances rattachées					52 060
Dépréciations					-192 933
Valeurs nettes au bilan					6 089 924

- (1) dont 80 M€ de remboursement d'avances globales Crédit Agricole SA remplacés sous forme de prêt en blanc à Crédit Agricole SA.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) (1)	513 137	1 443 822	1 461 437	820 357	4 238 753
Dettes envers la clientèle	1 178 550	26 230	33 207	1 939	1 239 926
Total	1 691 687	1 470 052	1 494 644	822 296	5 478 679
Dettes rattachées					27 114
Valeur au bilan					5 505 793

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	669 751	974 861	1 449 114	989 121	4 082 847
Dettes envers la clientèle	1 241 961	27 242	28 189	1 271	1 298 663
Total	1 911 712	1 002 103	1 477 303	990 392	5 381 510
Dettes rattachées					26 159
Valeur au bilan					5 407 669

(1) Evolution significative 2008/2009 liée à l'évolution des besoins de refinancement de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor sous forme d'emprunt en blanc (+ 496 millions d'euros).

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	316				316
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	219 500	174 181	75 763	230 000	699 444
. Émis en France	219 500	174 181	75 763	230 000	699 444
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	219 816	174 181	75 763	230 000	699 760
Dettes rattachées					1 481
Valeur au bilan					701 241
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée					0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	0	0
Dettes rattachées					
Valeur au bilan					0

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	318				318
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	324 902	48 797	4 181	230 000	607 880
. Émis en France	324 902	48 797	4 181	230 000	607 880
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	325 220	48 797	4 181	230 000	608 198
Dettes rattachées					3 373
Valeur au bilan					611 571
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée					0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	0	0
Dettes rattachées					
Valeur au bilan					0

Evolution significative 2008/2009 liée à la gestion de la liquidité au sein de la Caisse Régionale (+ 131 millions d'euros).

Garanties financières données par échéance contractuelle résiduelle

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données					0

Pas d'encours pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor au 31/12/2009.
Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

cf. rapport de gestion chapitre 7.2.2.2.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor classe une partie de ses dérivés en couverture de juste valeur soit en micro (couverture de prêts structurés clientèle) ou en macro (couverture du risque de taux).

Le mark to market des dérivés de couverture de juste valeur s'élève à -2879 K€

Micro couverture : -821 K€

Macro couverture : -2057 K€

Les dérivés de couverture utilisés sont des swaps de taux, caps.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse Régionale utilise essentiellement la couverture des flux de trésorerie pour ses dérivés de macro couverture anciens et pour la couverture des prêts à la clientèle à taux variable.

Le mark to market des dérivés de couverture de flux de trésorerie s'élève à -1190 K€

Micro couverture : -0 K€

Macro couverture : -1190 K€

Les dérivés de couverture utilisés sont des swaps de taux, collars, caps.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	3 778	6 657	834 026	3 292	2 396	305 878
Taux d'intérêt	3 778	6 657	834 026	3 292	2 396	305 878
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	35	1 226	63 028	95	779	360 806
Taux d'intérêt	35	1 226	63 028	95	779	360 806
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	3 813	7 883	897 054	3 387	3 175	666 684

Evolution significative des montants notionnels entre 2008 et 2009 des swaps de taux d'intérêt liée au programme de couverture du risque de taux de la Caisse Régionale.

3.5. Risques opérationnels

cf. rapport de gestion chapitre 7.4

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de

fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Fonds propres de base (tier 1)	893 962	738 077
Fonds propres complémentaires (tier 2)	9 661	50
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions	-350 668	-268 445
Total des fonds propres prudentiels	552 955	469 682

En application de la réglementation, La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2009 comme en 2008, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	557	2 101
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 544	25 484
Sur opérations avec la clientèle	243 344	254 681
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	654	3 813
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 285	2 899
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	623	1 571
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	278 007	290 549
Sur opérations avec les établissements de crédit	-174	-224
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-125 798	-161 609
Sur opérations avec la clientèle	-19 519	-19 868
Actifs financiers disponibles à la vente	-51	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-12 206	-17 522
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (3)	-5 876	-4 667
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-163 624	-203 890

(1) dont -7713 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 707090 et 705190) au 31 décembre 2009 contre -7194 milliers d'euros au 31 décembre 2008

(2) dont -4054 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre -4042 milliers d'euros au 31 décembre 2008

(3) Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" alors que certains étaient présentés jusqu'ici sur la ligne "résultat de couverture" de la rubrique "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note 4.3). Le montant net des éléments reclassés s'élève à 5 milliers d'euros en 2009 [net des PCCA 703733, 703734, 707421, 707422, 707423, 707424, 707461, 707462, 707463, 707464, 603733, 603734, 607421, 607422, 607423, 607424, 607461, 607462, 607463 et 607464] et à 10 milliers d'euros en 2008

Evolution 2008/2009 :

Baisse des intérêts crédits clientèle (baisse du taux moyen sur stock de crédits de 0.35% sur 2009)

Baisse de la charge de notre refinancement (cout des avances) supérieure à la baisse des taux constatée sur le stock de crédits.

4.2. Commissions nettes

	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	122		122	191	-118	73
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 124	-16 879	8 245	21 420	-11 448	9 972
Sur opérations avec la clientèle	30 935	-350	30 585	29 284	-102	29 182
Sur opérations sur titres (1)	290		290			0
Sur opérations de change	88		88	97		97
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (1)	3 063	-536	2 527	3 703	-754	2 949
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (2) (3)	59 873	-5 498	54 375	26 697	-5 142	21 555
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (2)	3 496		3 496	15 249	-66	15 183
Produits nets des commissions	122 991	-23 263	99 728	96 641	-17 630	79 011

(1) les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux "commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan" et non plus aux "commissions sur opérations sur titres". Le montant net de ces commissions s'élève à 0 milliers d'euros en 2009 [net des PCCO 714300 et 614300] et à 0 milliers d'euros en 2008

(2) certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 10176 milliers d'euros en 2009 [net des PCCO 712400 et 612400 + PCCA 708 910 en Caisses Régionales] et à 12924 milliers d'euros en 2008

(3) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits" (charges) nets de la rubrique "produits et charges nets des autres activités (note 4,5) ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyen de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers".

Le montant net de ces commissions s'élève à 19,7 M€ en 2009 et 18,2 M€ en 2008

Dont 976 K€ de facturation de liquidité (2556 K€ en 2008).

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature (1)	654	-15 080
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	2 349	-1 593
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	-117	-240
Résultat de la comptabilité de couverture (1)	964	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 850	-16 913

(1) les charges et produits réalisés sur les instruments de couverture de portefeuilles de transaction, excepté s'il s'agit de couverture de taux, sont désormais rattachés aux "plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature" et non plus au "résultat de couverture". Le montant net de ces éléments s'élève à 0 milliers d'euros en 2009 [*net des PCCA 703731, 703732, 603731 et 603732*] et à 0 milliers d'euros en 2008

Evolution significative 2008/2009:

Pour rappel les plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature au 31/12/2008 étaient constituées de soultes payées sur le netting de swaps de taux d'intérêt (swap de performance)

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3248	2284	964
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2720	840	1880
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) (1) (2)	528	1444	-916
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	3086	3086	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	2206	880	1326
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	880	2206	-1326
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	6334	5370	964

(1) les charges et produits réalisés sur les instruments de couverture de portefeuilles de transaction, excepté s'il s'agit de couverture de taux, sont désormais rattachés aux "plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature" (note 4.3) et non plus au "résultat de couverture". Le montant net de ces éléments s'élève à 0 milliers d'euros en 2009 [net des PCCA 703731, 703732, 603731 et 603732] et à 0 milliers d'euros en 2008

(2) Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" de la rubrique "produits et charges d'intérêt" (note 4.1) alors que certains étaient présentés jusqu'ici en "résultat de couverture". Le montant net des éléments reclassés s'élève à 5 milliers d'euros en 2009 [net des PCCA 703733, 703734, 707421, 707422, 707423, 707424, 707461, 707462, 707463, 707464, 603733, 603734, 607421, 607422, 607423, 607424, 607461, 607462, 607463 et 607464] et à -10 milliers d'euros en 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	990	990	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		990	-990
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) (1)	990		990
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1367	1367	0
Variations de juste valeur des éléments couverts		1367	-1367
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1367		1367
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	2357	2357	0

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus (1)	12 517	20 660
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	-3 504	2 866
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		-21
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9 013	23 505

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

(1) Baisse du dividende de SAS La Boetie (-9.9 millions d'euros)

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation (1)	1 516	129
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-217	1 857
Autres produits (charges) nets (1)	-1 461	19 807
Produits (charges) des autres activités	-162	21 793

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 19,7 M€ d'euros en 2009 [net des PCCA 709910 et 709920] et à 17,7 M€ d'euros en 2008

(1) dont une plus value dégagée sur la vente d'appartement d'un immeuble hors exploitation nommé TEXEL pour 1516 K€

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	-63936	-64 120
Impôts et taxes	-4108	-3 140
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-36292	-37 011
Charges d'exploitation	-104336	-104271

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	Cabinet KPMG	Cabinet Rouxel Tanguy	Cabinet C	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	67	66		133	146
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes		10		10	32
Total	67	76	0	143	178

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	-5 053	-4 068
- immobilisations corporelles	-4 970	-3 989
- immobilisations incorporelles	-83	-79
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	-5 053	-4 068

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-77 365	-76 262
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-71 689	-69 776
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-174	-7
Engagements par signature	-993	-4 123
Risques et charges	-4 509	-2 356
Reprises de provisions et de dépréciations	53 258	60 324
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	45 444	58 426
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		48
Engagements par signature	3 967	450
Risques et charges	3 847	1 400
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-24 107	-15 938
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2841	-450
Récupérations sur prêts et créances amortis	424	639
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-39	
Coût du risque	-26 563	-15 749

Reprise de provision sur engagements SCCV pour 3.6 M€(constatée en 2008)

Abandon de créance au profit du GIE Locapontaven en 2009 pour 2.6 M€(avec reprise de provision du même montant)

En 2008 abandons de créances sur le GIE Emeraude et Locatransmanche pour 4.1M€

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-245	440
Plus-values de cession	60	527
Moins-values de cession	-305	-87
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	-245	440

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	-32 292	-18 915
Charge d'impôt différé	2 324	4 138
Charge d'impôt de la période	-29 968	-14 777

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	90615	0,3443	31 199
Effet des différences permanentes (1)			-6 933
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6 721
Effet de l'imposition à taux réduit			-317
Effet des autres éléments			-702
Taux et charge effectif d'impôt		Taux d'impôt constaté	29 968

- dont dividendes SAS La Boetie (régime mère fille) -3073K€

Au 31/12/2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	70407	0,3443	24 241
Effet des différences permanentes			-9 925
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			0
Effet de l'imposition à taux réduit			-346
Effet des autres éléments			807
Taux et charge effectif d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté</i>	14 777

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
(en milliers d'euros)					
Variation de juste valeur		96915	-245	96670	
Transfert en compte de résultat		2141		2141	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	99056	-245	98811	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	99056	-245	98811	0

Variation de juste valeur		-263885	-2138	-266023	
Transfert en compte de résultat		-2616		-2616	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-266501	-2138	-268639	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-266501	-2138	-268639	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Montant brut	104 813	(283 783)
Impôt	(6 002)	15 144
Total net	98 811	(268 639)

5. Informations sectorielles

La Caisse Régionale exerce son activité en France dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

En conséquence aucun tableau détaillé par métier, par pôle d'activité et par zone géographique ne sera produit.

5.1. Information par secteur opérationnel

Aucune information par secteur opérationnel ne sera produit.

5.2. Information sectorielle par zone géographique

Aucune information par zone géographique ne sera produit.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	14 183		14 165	
Banques centrales	13 517		6 673	
Total en principal	27 700	0	20 838	0
Créances / Dettes rattachées	0		118	
Valeur au bilan	27 700	0	20 956	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	92 229	81 945
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 525	25 075
Valeur au bilan	105 754	107 020
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	92 229	81 945
Valeur au bilan	92 229	81 945

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	13 525	25 075
- Effets publics et valeurs assimilées	13 525	25 075
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
* Titres cotés		
* Titres non cotés	13 525	25 075
- Actions et autres titres à revenu variable	0	
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Valeur au bilan	13 525	25 075

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	88 177	77 377
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	88 177	77 377

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	88 177	77 377
Valeur au bilan	88 177	77 377

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit	Non concerné		Non concerné	
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total				

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	145 117	245 354
* Titres cotés	570	61 756
* Titres non cotés	144 547	183 598
- Actions et autres titres à revenu variable	405 465	246 972
* Titres cotés		
* Titres non cotés	405 465	246 972
Total des titres disponibles à la vente	550 582	492 326
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	24	1 644
Valeur au bilan (1)	550 606	493 970

(1) dont - 711 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	145 117	10 643	3 256	245 354	10 848	16 682
Actions et autres titres à revenu variable	56 929	5 775	652	9 997	1 899	8
Titres de participation non consolidés (1)	348 536	17 399	1 987	236 975	10 734	84 056
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	24			1 644		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	550 606	33 817	5 895	493 970	23 481	100 746
Impôts		6 048	1 162		4 501	5 746
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		27 769	4 733		18 980	95 000

(1) Dont 10 M€ pour SAS La Boétie

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	2 565	9 426
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 239	9 245
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	3 195	3 195
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	5 760	12 621
Créances rattachées	17	61
Dépréciations		
Valeur nette	5 777	12 682
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	272 522	262 624
Comptes et avances à terme (1)	415 048	321 746
Prêts subordonnés	28 300	28 300
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	715 870	612 670
Créances rattachées	12 565	6 598
Dépréciations		
Valeur nette	728 435	619 268
Valeur nette au bilan	734 212	631 950

(1) dont 80 M€ de nouveaux prêts en blanc souscrit auprès de Crédit Agricole SA

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 816	11 602
Autres concours à la clientèle	5 588 781	5 389 994
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	26 787	26 787
Titres non cotés sur un marché actif	2 413	2 413
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	93 200	81 110
Comptes ordinaires débiteurs	66 656	93 600
Total	5 788 653	5 605 506
Créances rattachées	47 336	45 401
Dépréciations	210 726	192 933
Valeur nette	5 625 263	5 457 974
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	5 625 263	5 457 974

Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor a apporté 303 963 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 54 164 K€ en 2008. La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	192 933		74 816	-57 025		2	210 726
dont dépréciations collectives	43 109		3 626	-1 149			45 586
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	843			-132			711
Autres actifs financiers	28		174	-20		-1	181
Total des dépréciations des actifs financiers	193 804	0	74 990	-57 177	0	1	211 618

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	195 715		73 162	-75 943			192 934
dont dépréciations collectives	33 779		8 181				41 960
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	862		21	-40			843
Autres actifs financiers	149		8	-49		-80	28
Total des dépréciations des actifs financiers	196 726	0	73 191	-76 032	0	-80	193 805

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	5 409	5 610
dont comptes ordinaires créditeurs	0	0
dont comptes et emprunts au jour le jour	0	0
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	5 409	5 610
Dettes rattachées	51	86
Total	5 460	5 696
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		11
Comptes et avances à terme	4 233 344	4 077 226
Sous-total	4 233 344	4 077 237
Dettes rattachées	15 156	18 908
Total	4 248 500	4 096 145
Valeur au bilan	4 253 960	4 101 841

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	899 430	890 570
Comptes d'épargne à régime spécial	21 050	21 647
Autres dettes envers la clientèle	319 446	386 446
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 239 926	1 298 663
Dettes rattachées	11 907	7 165
Valeur au bilan	1 251 833	1 305 828

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées		59 418
Obligations et autres titres à revenu fixe	110 201	
Total	110 201	59 418
Créances rattachées	2 732	1 212
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	112 933	60 630

La Caisse Régionale a reclassé fin 2009 (**53 M€**) des obligations antérieurement classés en disponible à la vente vers la catégorie d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	316	318
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	699 444	607 880
. Émis en France	699 444	607 880
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	699 760	608 198
Dettes rattachées	1 481	3 373
Valeur au bilan	701 241	611 571
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	0	0
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	0	0

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants	0	0
Impôts différés	32 763	30 829
Total actifs d'impôts courants et différés	32 763	30 829
Impôts courants	14 769	1
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	14 769	1

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente				
Couvertures de Flux de Trésorerie	-538		-453	
Provisions non déductibles	35 491		34 566	
Charges à payer non déductibles	1 244		197	
Autres différences temporaires				
Autres Impôts différés	-3 434	14 769	-3 481	1
Effet des compensations				
Total impôts différés	32 763	14 769	30 829	1

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	38 139	60 245
Comptes de stocks et emplois divers	692	64
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	37 286	59 971
Comptes de règlements	161	210
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	93 524	66 046
Comptes d'encaissement et de transfert	40 136	21 566
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	4
Produits à recevoir	50 696	42 444
Charges constatés d'avance	2 687	2 032
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	131 663	126 291

Comptes de régularisation passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs (1)	28 444	27 051
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	21 341	22 005
Versement restant à effectuer sur titres	7 103	4 994
Autres passifs d'assurance		
Autres		52
Comptes de régularisation	72 664	52 834
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	11 986	6 300
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	1
Produits constatés d'avance	26 103	20 983
Charges à payer	34 573	25 275
Autres comptes de régularisation		275
Valeur au bilan	101 108	79 885

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net

6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0

6.13. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Valeur brute	9338			-2098			7240
Amortissements et dépréciations	-4448		-217	1043			-3622
Valeur nette au bilan	4890	0	-217	-1055	0	0	3618

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	11518		56	-2236			9338
Amortissements et dépréciations	-4924		-266	742			-4448
Valeur nette au bilan	6594	0	-210	-1494	0	0	4890

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 10 499 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 12 422 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	105 462		33 224	-6 563		-1	132 122
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-66 989		-4 970	6 239			-65 720
Valeur nette au bilan	38 473	0	28 254	-324	0	-1	66 402
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	34526		37	-1151			33 412
Amortissements et dépréciations	-34191		-83	1150			-33 124
Valeur nette au bilan	335	0	-46	-1	0	0	288

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	99 305		14 696	-8 539			105 462
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-71 239		-3 989	8 239			-66 989
Valeur nette au bilan	28 066	0	10 707	-300	0	0	38 473
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	34438		88				34 526
Amortissements et dépréciations	-34112		-79				-34 191
Valeur nette au bilan	326	0	9	0	0	0	335

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.15. Provisions techniques des contrats d'assurance

Ventilation des provisions techniques d'assurance

La Caisse Régionale n'est pas concernée par les provisions techniques d'assurance.

6.16. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Risques sur les produits épargne logement	12 510		493		-842		1	12 162
Risques d'exécution des engagements par signature	4 972		993	-243	-3 967			1 755
Risques opérationnels	8 386		6 329	-2 080	-3 430		1	9 206
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	526		71	-92				505
Litiges divers	4 457		224	-62	-403		-1	4 215
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	193		143	-116	-28			192
Total	31 044	0	8 253	-2 593	-8 670	0	1	28 035

(1) Dont 0K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 505 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	11 272		1 238					12 510
Risques d'exécution des engagements par signature	1 300		4 123	-233	-217		-1	4 972
Risques opérationnels	6 772		1 744	-130				8 386
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	559		46	-79				526
Litiges divers	5 316		608	-56	-1 411			4 457
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	196		121	-115	-9			193
Total	25 415	0	7 880	-613	-1 637	0	-1	31 044

(1) Dont 0 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 526 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne logement :

Risques sur produits Epargne logement : couverture des engagements aux conséquences défavorables des contrats concernés. Ces engagements sont relatifs, d'une part à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et d'autre part à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement. Calcul de la provision sur base des générations d'encours, des comportements des souscripteurs et de la courbe des taux observable et de ses anticipations

Provision pour risque d'exécution des engagements par signatures :

- 2009 reprise de provision sur engagements sur les Sociétés Civiles de Construction Ventes (groupe Céléos) pour 3.5 M€.

Provision pour risques opérationnels : couverture des risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Cette provision est constituée sur la base des risques identifiés et cotés dans les bases Europa et Olympia (démarche Bâle II) et en fonction des pertes encourues sur certains domaines identifiés au 31/12/2009.

Une ligne spécifique concerne le risque de réfaction des bonifications agricoles perçues au titre des années 2004 à 2009, sachant que les conclusions concernant l'audit réalisé par le CNASEA sur les années 2000 à 2003 ont été communiquées durant l'exercice 2007. A ce titre, un montant de 2,6 M€ correspondant à la réfaction a été constituée en provision pour litige au titre des années 2000 à 2003.

Provision sur engagement sociaux : couverture des engagements de la Caisse Régionale en matière de primes de médailles du travail de ses salariés. Estimation des montants en fonction de plusieurs paramètres (dont l'ancienneté, le turn over...) et des taux d'actualisation.

Litiges divers : concernent notamment les risques estimés sur dossiers d'appel en responsabilité (les conclusions de l'audit CNASEA sur les bonifications agricoles et les montants des redressements fiscaux contestés par la Caisse Régionale).

Autres risques et charges : intègrent notamment les provisions liées aux contrôles du SFGAS et sur bonus cartes Gold et Open.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 052 410	932 453
Ancienneté de plus de 10 ans	183 030	261 793
Total plans d'épargne-logement	1 235 440	1 194 246
Total comptes épargne-logement	273 653	282 264
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 509 093	1 476 510

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	84 848	96 723
Comptes épargne-logement :	204 013	219 253
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	288 861	315 976

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 581	3 481
Ancienneté de plus de 10 ans	1 602	1 210
Total plans d'épargne-logement	5 183	4 691
Total comptes épargne-logement	6 979	7 819
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 162	12 510

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2009
Plans d'épargne-logement :	4 689	494			5 183
Comptes épargne-logement :	7 821		-842		6 979
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 510	494	-842	0	12 162

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.17. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2009	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 500 000	0	0	1 500 000	25,00%	0,00%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 500 000			1 500 000	25,00%	0,00%
Parts sociales	4 499 978	0	2	4 499 976	75,00%	100,00%
Dont 45 Caisses Locales	4 499 821			4 499 821	75,00%	83,6%
Dont 15 administrateurs de la CR	75			75	0,00%	5,58%
Dont 28 divers (dont collectivités, coopératives.)	81		2	79	0,00%	10,41%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,37%
	5 999 978	0	2	5 999 976	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15.25 €. Ils sont entièrement libérés et le montant total du capital est **91 499 634,00 euros**.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Montant de rémunération des CCA versés	Par CCA	Montant des intérêts de Parts sociales versés par les Caisses Locales	Montant des intérêts de Parts sociales versés par la Caisse Régionale
	Montant Net	Montant en euro	Montant Net	Montant Net
2005	2745 K€	2,12	2459 K€	0
2006	4155 K€	2,77	2402K€	0
2007	4590 K€	3,06	2424K€	0
2008	3870 K€	2,58	2335 K€	0
Prévu 2009	4620 K€	3,08	2326 K€	2655 K€

Au titre de l'exercice 2009, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a proposé un dividende net par action de :

- 3.08 euros par CCA
- 0.59 euros par parts sociales

A compter de 2009 la Caisse régionale rémunèrera les parts sociales (affectation de résultat).

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2009, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a proposé le

- Versement d'une rémunération des CCA pour 4620 K€
- Versement d'une rémunération des intérêts des parts sociales par les Caisses locales pour 2655 K€

Soit une distribution de dividendes de 7 274 987.02 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale qui de tiendra le 29 mars 2010.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 6205 K€ en 2009.

CCA : 3780 K€

Parts sociales 2335K€

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor le 29 mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de servir aux porteurs de parts sociales une rémunération d'un montant de 3,87%, soit une somme de 0,59€ par part.

Cela représente un dividende global de 2 654 986,90 €.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer au porteur de certificats coopératifs d'associés un dividende global de 4 620 000 euros.

Ce montant versé équivaut à 3,08 euros par titre détenu.

5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2009 de la Caisse Régionale :

Résultat après impôts sur les sociétés	61 572 098,53 €
Rémunération des parts sociales de la Caisse Régionale	2 654 986,90 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	4 620 000,00 €
Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale	40 722 833,72 €
Affectation du reste à la réserve facultative	13 574 277,91 €

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes Distribués	Avoir fiscal ou abattement
2006	4 155 000 €	Eligible à l'abattement *
2007	4 590 000 €	Eligible à l'abattement *
2008	3 870 000 €	Eligible à l'abattement *

6^{ème} résolution :

Le capital de la Caisse Régionale s'élève au 31/12/2009 à 91 499 634 euros

Il atteignait 91 499 664,50 euros au 31/12/2008

L'Assemblée Générale constate une diminution de capital de 30,50 euros sur l'exercice

6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

(en milliers d'euros)	31.12.2009					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		27 700				27 700
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			28	13 156	92 570	105 754
Instruments dérivés de couverture				194	3 619	3 813
Actifs financiers disponibles à la vente	405 465	104	28 716	976	115 345	550 606
Prêts et créances sur les établissements de crédit		328 204	20 493	114 914	270 601	734 212
Prêts et créances sur la clientèle		436 086	691 531	2 107 968	2 389 678	5 625 263
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 447				1 447
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		10 903	12 342	59 179	30 509	112 933
Total actifs financiers par échéance	405 465	804 444	753 110	2 296 387	2 902 322	7 161 728
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			28	733	87 416	88 177
Instruments dérivés de couverture			596	2 689	4 598	7 883
Dettes envers les établissements de crédit		528 328	1 443 834	1 461 437	820 361	4 253 960
Dettes envers la clientèle		1 190 457	26 230	33 207	1 939	1 251 833
Dettes représentées par un titre		221 297	174 181	75 763	230 000	701 241
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	1 940 082	1 644 869	1 573 829	1 144 314	6 303 094

	31.12.2008					
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales		20 956				20 956
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		36	3 851	13 153	89 980	107 020
Instruments dérivés de couverture		2 566	652	96	73	3 387
Actifs financiers disponibles à la vente	246 972		7 901	41 868	197 229	493 970
Prêts et créances sur les établissements de crédit		319 787	14 588	29 939	267 636	631 950
Prêts et créances sur la clientèle		505 491	715 891	1 960 779	2 275 813	5 457 974
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		121				121
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		500	10 224	34 316	15 590	60 630
Total actifs financiers par échéance	246 972	849 457	753 107	2 080 151	2 846 321	6 776 008
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		12		357	77 008	77 377
Instruments dérivés de couverture				1 387	1 788	3 175
Dettes envers les établissements de crédit		688 698	974 903	1 449 114	989 126	4 101 841
Dettes envers la clientèle		1 249 126	27 242	28 189	1 271	1 305 828
Dettes représentées par un titre		328 593	48 797	4 181	230 000	611 571
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	2 266 429	1 050 942	1 483 228	1 299 193	6 099 792

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	33 281	34 864
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	3 918	3 873
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	817	1 078
Autres charges sociales	13 626	13 440
Intéressement et participation	7 844	6 238
Impôts et taxes sur rémunération	4 450	4 627
Total charges de personnel	63 936	64 120

- (*) Dont indemnités liées à la retraite pour 0 K€
Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 71 K€
Dont charges sur plans de stock-options pour 0 K€

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2009	31.12.2008
France	1 120	1 129
Etranger		
Total	1 120	1 129

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	10 819	14 293	15 092	13 593	
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	735	806			
	Coût financier	569	714			
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	241	-4 224			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-542	-952	-449	-302	
	(Gains) / pertes actuariels *	-451	182	2 814	374	
Dette actuarielle au 31/12/n	11 371	10 819	17 457	13 665	0	

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	735	806	645	556	
	Coût financier	569	714	781	614	
	Rendement attendu des actifs sur la période	-453	-582	-574	-414	
	Amortissement du coût des services passés					
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	46	-215	1180	385	
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	897	723	2032	1141	0	

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	11181	14371	13697	9639	
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	453	582	574	414	
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-476	397	1633	-12	
	Cotisations de l'employeur	813	1008	2055	3979	
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan		-4225			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)			-12	-21	
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	-542	-952	-449	-302	
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	11429	11181	17498	13697	0	

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Position nette	Dette actuarielle fin de période	11 150	10 819	17 456	13 665	
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	11 429	11 181	17 498	13 697	
	Dette actuarielle nette fin de période	-279	-362	-42	-32	0
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période					
	Position nette (passif) / actif fin de période	-279	-362	-42	-32	0

Information sur les actifs des régimes (1)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Composition des actifs					
-% d'obligations	77,0%	81,2%	78,0%	77,0%	
-% d'actions	15,7%	9,2%	19,0%	13,0%	
-% autres actifs	7,3%	9,6%	3,0%	10,0%	

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Taux d'actualisation (2)	4,75	5,35%	3,41%	4,23%	
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4%	4%	4% en IFC	4%	
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,20%	4,15%	4,20%	4,30%	
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	3	5%	2,50%	2,50%	
Taux d'évolution des coûts médicaux					
Autres (à détailler)					

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres engagements sociaux

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement couvrant la période 2008-2010. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale. Le montant global provisionné dans les comptes au titre de l'exercice 2009 s'élève à 7.8 millions d'euros.

En matière de médailles du travail, la provision constituée par la Caisse Régionale au titre de ces engagements sociaux s'élève à 505 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2009.

7.6. Paiements à base d'actions

La Caisse régionale n'est pas concernée par le paiement à base d'actions en 2009.

7.7. Rémunérations de dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants de la Caisse Régionale, en cumul au titre de l'exercice 2009 s'élève en brut à 1434 K€.

A titre d'information : dans le cadre du droit Individuel de Formation, le cumul correspondant aux droits acquis au titre du DIF n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 86 241 heures au 31/12/2009 sans constitution de provision sur l'exercice.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés		
Engagements de financement	786 624	754 239
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	786 624	754 239
Ouverture de crédits confirmés	515 874	465 951
- Ouverture de crédits documentaires	381	553
- Autres ouvertures de crédits confirmés	515 493	465 398
Autres engagements en faveur de la clientèle	270 750	288 288
Engagements de garantie	107 990	98 638
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	2 527	1 606
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 547	1 606
Autres garanties	980	
. Engagements d'ordre de la clientèle	105 463	97 032
Cautions immobilières	10 468	12 313
Garanties financières	32 661	14 798
Autres garanties d'ordre de la clientèle	62 334	69 921
Engagements reçus		
Engagements de financement	152	36 652
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	36 652
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	885 629	746 329
. Engagements reçus d'établissements de crédit	176 538	181 304
. Engagements reçus de la clientèle	709 091	565 025
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	174 566	158 790
Autres garanties reçues	534 525	406 235

Actifs donnés en garantie de passif

La Caisse Régionale n'est pas concernée par ce type d'opération.

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis. A

titre indicatif, les immeubles à réaliser au 31/12/2008 représentent un encours de 692 milliers d'euros.

Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas procédé aux reclassements d'instruments financiers sur 2008 et 2009.

9. *Juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	734 212	735 446	631 950	631 950
Prêts et créances sur la clientèle	5 625 263	5 751 484	5 457 974	5 194 707
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	112 933	118 772	60 630	61 382
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	4 253 960	4 342 880	4 101 841	4 159 817
Dettes envers la clientèle	1 251 833	1 251 833	1 305 828	1 305 828
Dettes représentées par un titre	701 241	701 241	611 571	611 571
Dettes subordonnées				

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	92229	0	92229	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	92229		92229	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	13525	0	13525	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	13525	0	13525	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	13525		13525	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	550606	149145	401461	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	145141	111921	33220	
Actions et autres titres à revenu variable	405465	37224	368241	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	3813		3813	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	660173	149145	511028	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	88177	0	88177	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	88177		88177	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	7883		7883	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	96060	0	96060	0

10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

BEGARD	M	LE GOFF	JEAN-PIERRE	Rue de Park Bras	22700	PERROS GUIREC
BELLE-ISLE	M	HERVE	YVON	Coat Quiziou	22540	LOUARGAT
BROONS	M	GUICHARD	ROLAND	Linee	22250	BROONS
CALLAC	M	THENAISIE	CHRISTIAN	Locmaria	22160	CARNOET
CAULNES	M	DESSPORTES	OLIVIER	1, Lotissement du Verger	22350	GUENROC
CHATELAUDREN	M	CORBEL	FRANCOIS	La Ville Colvé	22170	PLELO
CORLAY	M	LE CORRE	DANIEL	Guernigo	22320	SAINTE-MAYEUX
DINAN	M	LECHIEN	FRANCOIS	Le Challonge	22490	PLOUER-SUR-RANCE
ETABLES-S/-MER	M	LE HELLARD	MICHEL	25, rue Cleuziou	22000	SAINTE-BRIEUC
GUINGAMP	M	LE MEUR	JEAN-YVES	Kéavel	22200	GRACES
JUGON-LES-LACS	M	HYVERNAGE	JEAN-MARC	1 bis, République	22640	PLENEE-JUGON
LA CHEZE	M	GUILLAUME	MICHEL	Belle Etoile	22210	PLUMIEUX
LAMBALLE	M	ANDRIEU	ROGER	Gautrel	22400	MAROUÉ
LANNION	M	HERRY	MARCEL	6, rue Ker Nelly	22560	TREBEURDEN
LANVOLLON	M	LE ROY	GILLES	La Ville Basse	22290	GOMMENECH
LA ROCHE-DERRIEN	M	LE GALL	PAUL	2, Chemin de Keravel	22450	LA ROCHE-DERRIEN
LOUDEAC	M	DAVID	JULIEN	08, rue de Pontivy	22600	LOUDEAC
MAEL-CARHAIX	M	LE GLANIC	JEAN-NOEL	La Forêt	22340	MAEL-CARHAIX
PLANCOET	M	PAVY	MAURICE	Les Vaux	22650	TREGON
MERDRIGNAC	M	TEMPIER	BERNARD	Lampremeu	22230	ILLIFAUT
MONCONTOUR	M	THEBAULT	JEAN-PIERRE	25 route de Trégenestre	22510	BREHAND
MUR-DE-BRETAGNE	MME	COJEAN	SYLVIE	Kerbranic	22530	CAUREL
PAIMPOL	M	LE GOFF	PIERRE	Bel Air	22500	KERFOT
PLELAN-LE-PETIT	M	MENARD	PIERRE	Ker Anne	22980	LA LANDEC
PLENEUF	M	COURBE	EDMOND	Saint-Laurent	22240	LA BOUILLIE
PLESTIN-LES-GREVES	M	LE MORVAN	DANIEL	Le Rest	22300	PLAUMILIAU
PLOEUC-S/-LIE	M	BRIEND	JEAN-CLAUDE	Berlugeon	22150	PLOEUC SUR LIE
PLOUARET	M	GAUTIER	PATRICK	Le Quinquis	22140	PLUZUNET
PLOUGUENAST	M	PONNELLE	CHRISTOPHE	Rue du Commerce	22330	PLESSALA
PLOUHA	MME	LE COZ	MARIE-PAULE	Le Bois Chateau	22580	PLOUHA
PONTRIEUX	M	GUYOMARD	LOUIS	Kérantour	22290	ST-GILLES-LES-BOIS
QUINTIN	M	LEROUX	JEAN-JACQUES	Sainte Eutrope	22800	SAINTE BRANDAN
ROSTRENEC	M	LE DIGABEL	LUC	Kerhir	22110	PLOUENEVEZ-QUINTIN
SAINTE-BRIEUC	M	SIMON	PATRICK	10, ru du Grand Pré	35690	ACIGNE
SAINTE-NICOLAS	M	LE GALLO	MICHEL	Kerauter	22570	PLELAUFF
TREGUIER	M	BROUDIC	FRANCOIS	Pen ar guer	22820	PLOUGRESCANT
UZEL	M	CADORET	YVON	Bizoin	22460	MERLEAC
MATIGNON	M	DELASALLE	ROLAND	L'Epine Briend	22240	FREHEL
COLLINEE	M	LEPRETRE	JEAN	Bosny	22330	ST-GILLES-DU-MENE
PLEUBIAN	MME	MOAL	JEANNINE	Kerscavet	22740	PLEUMEUR-GAUTIER
PLERIN	M	PINON	PATRICK	2, rue Bréhamet	22190	ST-LAURENT PLERIN
EVRAU	M	POIDEVIN	JEAN-PAUL	La Pesnais	22630	LES CHAMPS GERAUX
PLOUFRAGAN	M	BUREL	JEAN-FRANCOIS	Impasse La Fortville	22440	PLOUFRAGAN
YFFINIAC	M	BAUDET	JOEL	Le Surreau	22120	YFFINIAC
PERROS-GUIREC	M	LE CALVEZ	JACQUES	19, route de Perros-Guirec	22560	PLEUMEUR-BODOU

Finarmor Gestion (Fonds dédié) Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor
Ploufragan 22098 cedex